Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-cinq août deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

Ba Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à LE MERCIER Pierrick).

Absente : RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 17

Secrétaire de séance : Amandine TARDIVEL

2026-08-7 : ESTIMATION DES DOMAINES MAISON SITUÉE 2 BIS ROUTE DE FORVILLE
3.6 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

Michel RICHARD, le Maire, informe le conseil municipal que la commune n'avait pas l'obligation de solliciter le service des Domaines pour l'estimation du bien situé 2 bis, route de Forville, la commune comptant moins de 2 000 habitants.

Le service des Domaines a néanmoins accepté de procéder à l'estimation de ce bien.

La valeur du bien a ainsi été estimée à 157 000.00 € par le Pôle d'évaluation domaniale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité : (17 voix pour, 1 voix contre : Christophe BA) :

- d'approuver la cession du logement communal situé 2 bis route de Forville, actuellement occupé par Mme VIEIRA DA SILVA Aurore, au prix de 157 000.00 €.
- de préciser que cette cession sera réalisée au profit de Mme VIEIRA DA SILVA Aurore, sous réserve de la signature de l'acte authentique de vente.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer l'ensemble des documents, actes et pièces afférents à cette opération, notamment l'acte authentique de vente.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_7-DE

- de dire que les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 09 septembre 2026
et de la publication le 09 septembre 2026

Le Maire, Michel RICHARD